INTERNATIONAL TEXTILES ASSOCIES - INTEXA -

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1^{er} janvier au 31 décembre 2008

Rapport d'activité
Gouvernement d'entreprise
Rapport du président sur le contrôle interne
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne
Comptes sociaux
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Attestation du responsable du Rapport financier annuel

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Activité

La société INTEXA est une société dont l'activité est actuellement en sommeil.

Au cours du premier semestre 2008, un protocole d'accord a été signé entre Casino, Guichard-Perrachon et certains membres de la famille Broyer, actionnaires majoritaires de la société, Casino s'engageant à acquérir, sous certaines conditions un bloc de titres de la société lui en conférant le contrôle afin d'utiliser cette société cotée pour un projet d'activité axée sur le développement d'énergies renouvelables.

Conformément aux termes du protocole, la société a :

- -apuré son passif admis dans le cadre de la procédure de sauvegarde ouvert par le Tribunal de Commerce de Roanne qui a, par jugement en date du 23 mai 2008, constaté que la société Intexa avait exécuté de manière complète et définitive son plan de sauvegarde,
- procédé le 4 avril 2008 de manière anticipée à la levée d'option au titre du contrat de crédit-bail dont elle était titulaire et portant sur l'ensemble immobilier sis à Mably (42), rue Thimonnier,
- cédé le 23 avril 2008 pour 2.900.000 euros ce site immobilier à sa filiale la société MB2.
- a apporté le 10 juillet 2008, à sa filiale, la société INTEXALIA (avec effet juridique au 1^{er} mai 2008) son entière branche d'activité de fabrication, transformation, négoce en gros, demi-gros et détail de tous tissus quelconques en toutes matières, ainsi que le travail à façon sur ces mêmes articles chaîne, trames, mailles et autres. En contrepartie, la société a reçu en rémunération de son apport 32.158 actions Intexalia de 10 € de valeur nominale. La totalité de ces actions Intexalia attribuées à la société a été cédée à la famille BROYER le même jour.

Depuis le 10 juillet 2008, la société a intégré le groupe Casino par suite de l'acquisition par CASINO, GUICHARD PERRACHON hors marché de 914.349 actions de la société représentant 90,35 % du capital et 89,70 % des droits de vote au prix de 5,96 euro par action. Le 31 juillet, voter société a déposé auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les 97.651 actions Intexa non encore détenues par elle ; en septembre 2008, Casino détient désormais une participation de 97,91 % du capital et 97,76 % des droits de vote.

En 2008, la société a réalisé un chiffre d'affaires, hors taxes, de 739.580,85 euros contre 2.531.476,65 euros en 2007. Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement à la production de biens vendus et de marchandises réalisées au cours du premier semestre 2008.

A ce jour, son patrimoine est exclusivement constitué de trésorerie.

La société n'exerce aucune activité particulière en matière de recherche et de développement.

Depuis la clôture de l'exercice, aucun élément significatif n'est intervenu au sein de la société. La société n'a pas d'activité, toutefois Casino souhaite maintenir les actions Intexa aux négociations sur le marché Euronext Paris.

Perspectives

La prise de contrôle de la société s'inscrit dans le cadre de la volonté du groupe CASINO de disposer d'une société cotée susceptible de devenir le réceptacle de projets de développement actuellement en cours d'étude par le groupe dans le domaine des énergies renouvelables. En effet, la société pourrait ainsi bénéficier des opportunités offertes par le marché des énergies renouvelables qui bénéficie d'une dynamique tant environnementale que réglementaire et technologique.

Commentaires sur les comptes

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées à l'établissement des comptes annuels sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre, à l'exception des changements de méthodes suivants : à compter du 30 avril 2008, l'engagement retraite a été comptabilisé au poste « provision engagement de retraite en contrepartie du poste « dotations aux provisions exceptionnelles pour un montant de 90.646 euros. Auparavant cet engagement était simplement mentionné dans l'annexe comptable. Ce changement de méthode est lié au processus de filialisation de la branche complète d'activité.

L'Annexe rappelle les principes comptables appliqués par la société, donne toutes précisions sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat ainsi que sur leur évolution.

Au 31 décembre 2008, le total du bilan s'élève à 2.066.960,76 d'euros et les capitaux propres à 2.044.043,57 euros. Les actifs immobilisés sont à zéro suite à l'apport partiel de branche d'activité réalisé avec effet juridique au 1^{er} mai 2008. L'actif circulant s'élève à 2.066.960,76 euros (dont 2.034.897,95 euros correspondent à comptes sociétés apparentées).

Les dettes de la société s'élèvent à 22.917,19 euros dont 14.352,00 de dettes fournisseurs, 1 627,68 euros au titre des sociétés apparentées et 6.937,51 euros de dettes diverses correspondant à des factures payées par Intexalia pour le compte d'Intexa.

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2008 s'établit à (579.006,06) euros contre (1.112.510,51) euros en 2007.

Le résultat financier s'élève à (19.747,41) euros contre (28.054,14) euros l'année précédente.

Le résultat courant avant impôts s'élève en conséquence à (598.753,47) euros contre (1.140.564,51) euros l'année précédente.

Il n'y a aucune charge somptuaire supportée par la société au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat exceptionnel est de 2.241.678,52 euros contre 372.267,32 euros en 2007. Il tient compte de la cession de l'ensemble immobilier sis à Mably pour 2.475.745, 05 euros, la société ne détenant plus d'immobilisations au 31 décembre 2008.

Les dotations de l'exercice sont constituées d'un litige prud'homal pour 80.000 euros, un engagement retraite pour 90.646 euros et un litige fournisseur pour 38.239 euros. Les passifs correspondant à ces dotations ont été entièrement transférés à la société Intexalia le 1^{er} mai 2008.

Dividendes

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Filiales et participations

- Prises de participation et de contrôle en 2008

Le 25 mars 2008, la société INTEXA a pris une participation à hauteur de 100 % du capital de la société MB2 SARL. La société a cédé sa participation le 10 juillet 2008.

Au 30 avril 2008, la société détenait 90,94 % du capital de la société Intexalia suite à l'apport partiel d'une branche complète et autonome de l'activité de négoce de textile. Cette participation a été cédée le 10 juillet 2008 à la famille Broyer.

Depuis le 10 juillet 2008, la société ne détient aucune filiale et participation.

Opérations avec des apparentées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec sa société mère et l'ensemble de ses filiales.

Par ailleurs, l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe conduit à ce que les relations commerciales ou prestations de services interviennent entre les filiales ou certaines d'entre elles.

La Société bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire, la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatent les conventions conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présente pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

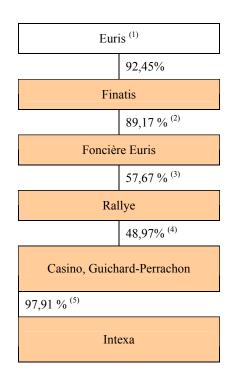
Capital et actionnariat

- Capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2008 à 1.619.200 euros divisé en 1.012.000 actions ordinaires de 1,60 euro, entièrement libérées.

- Répartition du capital et des droits de vote

- Au 31 décembre 2008, le nombre des droits de vote en assemblée générale s'élevait à 1.012.900 attachés à 1.012.000 actions ordinaires ayant le droit de vote. Le nombre de droits de vote est différent de celui du nombre d'actions ordinaires composant le capital social du fait du droit de vote double attribué à 900 actions ordinaires inscrites au nominatif ainsi que des actions Casino détenues directement ou indirectement par la Société.
 Cette situation reste inchangée au 31 mars 2009.
- La société Intexa est contrôlée par la société Casino, Guichard-Perrachon elle-même contrôlée, directement et indirectement, par la société Euris (anciennement dénommée Groupe Euris).
 L'organigramme ci-après montre, à la date du 31 mars 2009, la position de la société au sein du groupe :



- (1) La société Euris (précédemment dénommée Groupe Euris) est contrôlée par Monsieur Jean-Charles Naouri.
- (2) 91,89% des droits de vote.
- (3) 71,83 % en droits de vote.
- (4) Actions ordinaires détenues, directement ou indirectement hors autocontrôle, par Rallye et ses filiales représentant 61,74% des droits de vote.
- (5) 97,82 % des droits de vote
- Société cotée.
- A la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la société.
- A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatifs aux actions de la société.

Au 31 décembre 2008, les actions détenues directement par les membres des organes de direction ou d'administration de Casino représentent plus de 97 % du capital et des droits de vote.

Au 31 mars 2009, cette situation reste inchangée.

Facteurs de Risques – Assurances

La gestion des risques propre à INTEXA s'intègre dans la politique de gestion des risques au sein du groupe Casino. Elle fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe.

Pour définir et mettre en œuvre les plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques, INTEXA bénéficie de l'assistance, au sein du groupe Casino, de la Direction de l'Audit interne Groupe ainsi que du Comité de Gestion des Risques (COGER) qui a intégré les attributions jusqu'alors dévolues à la Direction de la Prévention. La Direction de l'Audit interne Groupe a notamment pour mission d'identifier et de prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe et de procéder à des préconisations pertinentes. Le COGER, où siègent des représentants experts du Groupe et des consultants externes, a pour mission, d'une part de contrôler la maîtrise des problématiques de sécurité au sens large et de crise de toute nature au sein du Groupe Casino et notamment d'INTEXA, et d'autre part, plus spécifiquement, de rechercher et d'identifier, dans tous les domaines d'activité du Groupe, les pratiques, situations et comportements qui sont de nature à mettre en cause la responsabilité juridique, civile, commerciale et pénale des personnes physiques et morales qui composent le Groupe Casino et de proposer les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre.

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour le Groupe.

Risques de marché

N'ayant plus d'activité depuis le 1^{er} mai 2008, la gestion du risque financier de la société n'est pas significative.

Risques de taux

N'ayant souscrit aucun emprunt, l'exposition de la Société au risque de taux n'est pas significative.

- Risques sur action

Aucune autorisation relative au capital de l société n'a été donnée par l'assemblée générale des actionnaires et plus de 97 % du capital et des droits de vote étant détenu par Casino, Guichard-Perrachon, le risque sur les titres de la société n'est pas significatif.

- Risque de liquidité

Intexa n'a pas de risque de liquidité à court terme.

Au 31 décembre 2008, la trésorerie nette ressortait à 18.000 d'euros.

Dans le cadre de la Convention de Compte Courant et de Gestion de Trésorerie mise en place avec la société Casino, Guichard-Perrachon, Intexa pourrait utiliser ce compte pour financer une activité.

- Risque de change

La Société est implantée uniquement en France et n'a donc pas de risque de change.

- Risques liés à l'activité de la société INTEXA

La société INTEXA n'exerçant pas d'activité, il n'existe pas de risques dans ce domaine.

Risques liés à l'actionnaire majoritaire

Casino en sa qualité d'actionnaire majoritaire exerce une influence significative sur la Société et peut par ailleurs adopter seule toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire et éventuellement, en cas notamment d'absence d'un taux de participation des autres actionnaires très élevé en Assemblée générale extraordinaire. Le Groupe Casino a donc la faculté de prendre seul des décisions importantes concernant notamment la nomination des membres du Conseil d'administration, l'approbation des comptes annuels, la distribution de dividendes, ainsi que la modification du capital et des statuts de la Société.

Risques juridiques

La société n'exerçant aucune activité, elle n'est soumise à aucune réglementation particulière et ne fait l'objet d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage. Elle reste toutefois soumise à la réglementation qui régit les sociétés cotées.

Assurances et couverture des risques

N'exerçant aucune activité depuis le 1^{er} mai 2008, l'exposition de la société au regard des risques assurables est résiduelle.

En tant que filiale du groupe Casino, la société est intégrée dans les assurances de ce dernier. En cas d'exercice d'une activité, la société, bénéficierait des couvertures d'assurances souscrites par Casino, des synergies découlant de la mutualisation des risques au sein du Groupe et des garanties conformes à la destination finale de son patrimoine.

En qualité d'assuré additionnel au titre du programme assurances de Casino et en relation avec la politique assurance de ce dernier, les couvertures d'assurances de la société, les couvertures d'assurances de la société suivraient notamment els règles ci-après :

- Auto assurance : une rétention significative mais contrôlée de la sinistralité,
- Risques principaux de dommages aux biens et responsabilité civile : couverture par l'intermédiaire de polices « tous sauf » qui autorisent des couvertures plus larges dans les limites de l'offre des marchés d'assurance,
- Prévention : bénéfice des conseils des assureurs de casino et respect des règles de prévention y attachées.

Données environnementales et sociales

La société n'ayant pas d'activité ni de personnel, il n'existe aucun impact environnemental et social à prendre en compte.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition du Conseil d'Administration

Votre conseil d'administration est composé depuis le 10 juillet 2008 de 5 membres par suite de l'acquisition par CASINO, GUICHARD-PERRACHON le 10 juillet 2008, hors marché auprès des actionnaires majoritaires de 90,35 % du capital, à savoir :

- Monsieur Jacques EHRMANN : Président du conseil d'administration,
- CASINO, GUICHARD-PERRACHON: administrateur (représentant permanent: Monsieur Michel FAVRE jusqu'au 31 mars 2009),
- MESSIDOR SNC : administrateur (Représentant permanent : Monsieur Yves DESJACQUES,
- GERMINAL SNC : administrateur (représentant permanent : Monsieur Hervé DAUDIN)
- Monsieur Philippe ALARCON: directeur général (non administrateur) depuis le 28 aout 2008 en remplacement de Monsieur Alexandre de Palmas, désigné en qualité de Directeur général pour la période du 10 juillet au 28 aout 2008, date à laquelle il a démissionné).

Pour la période antérieure à la prise de contrôle de Casino (1^{er} janvier au 10 juillet 2008), le conseil d'administration était composé de 4 membres :

- Monsieur Marc BROYER, Président-Directeur général,
- Madame Gemma BROYER, administrateur,
- Madame Julien BROYER, administrateur,
- Madame Michèle CHASSAGNE, administrateur.

Mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs

- Monsieur Jacques EHRMANN, né le 13 février 1960, 49 ans

Date de nomination : 10 juillet 2008

Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle 2014 Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2008 : 1

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Etudes Commerciales, Monsieur Jacques Ehrmann a débuté sa carrière comme Responsable régional du développement puis Directeur du développement de Méridien SA. En 1989, il devient Secrétaire Général en charge des acquisitions, du développement et des affaires juridiques de la Société des Hôtels Méridien. Il rejoint Eurodisney en 1995 en qualité de Directeur Général de Disneyland Paris Imagineering. En 1997, il intègre le groupe Club Méditerranée comme Directeur du développement, du patrimoine et de la construction. En 2000, il devient Directeur Général de la division "Nouvelles activités". Il dirige les activités immobilières et développement de Casino depuis 2003 et assume également les fonctions de Président-directeur général de la Société.

Autres mandats et fonctions exercés en 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009

Au sein du groupe Casino

- Directeur Général des Activités Immobilières et Développement de Casino, membre du Comité Exécutif;
- Président du Conseil d'administration et administrateur de International Textiles Associés ;
- Président du Conseil d'administration et administrateur de Plouescadis (Directeur Général jusqu'au 27 janvier 2009)*;
- Président du Conseil d'administration et administrateur de Proxipierre, société de placement à prépondérance immobilière capital variable et à conseil d'administration ;

- Gérant non associé de Ks Participation Métropole ;
- Gérant non associé de Ks Participation Réunion ;
- Représentant permanent de Ksilicium, Présidente de Ksilicium Développement ;
- Représentant permanent de Ksilicium Développement, Présidente de Ksilicium Finance Métropole et de Ksilicium Finance Réunion;
- Représentant permanent de Ksilicium Finance Métropole, gérante de Green Yellow Montpellier, Green Yellow Montauban, Green Yellow Albi, Green Yellow Nîmes, Green Yellow Bordeaux, Green Yellow Rodez, Green Yellow Castres, Green Yellow Ajaccio, Green Yellow Corte, Green Yellow Marseille, Green Yellow Carcassonne, Green Yellow Narbonne, Green Yellow Montélimar, Green Yellow Saint André de Cubzac;
- Représentant permanent de Ksilicium Finance Réunion, gérante de Green Yellow Jumbo Grand Large, Green Yellow Jumbo Mamoudzou, Green Yellow Jumbo Sainte Marie, Green Yellow Jumbo Savannah, Green Yellow Jumbo Saint André, Green Yellow Jumbo Le Chaudron, Green Yellow Jumbo Score 400, Green Yellow Jumbo Saint Benoît, Green Yellow Jumbo Le Port;
- Représentant permanent d'Asinco au conseil d'administration de Financement Gestion Administration et Contrôle SA (FIGEAC) (jusqu'au 17 janvier 2008)*;
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon, Gérante de Casino Développement SNC;
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon, Présidente des sociétés l'Immobilière Groupe Casino SAS, IGC Promotion SAS (jusqu'au 31 mars 2008)*, Théiadis SAS (jusqu'au 11 février 2008)* et Ksilicium SAS:
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, Gérante des sociétés SCI du Buquet (jusqu'au 28 novembre 2008)*, SCI ZAC du Roubaud Saint-Jean (jusqu'au 12 février 2008)*, Agout SCCV (jusqu'au 12 février 2008)*, Fructidor SNC, Géante Périaz SCCV (jusqu'au 26 février 2008)*, Chafar 2 SCCV (jusqu'au 26 février 2008)*, Dentelle SCCV (jusqu'au 26 février 2008)*, Clovis SCCV (jusqu'au 26 février 2008)*, Pays Chaunois SCCV (jusqu'au 26 février 2008)*, Chouans SCCV (jusqu'au 26 février 2008)*, Plaine de Lamolle SCCV (jusqu'au 26 février 2008)*, Seconde Périaz SCCV (jusqu'au 26 février 2008)*;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, Présidente des sociétés SAS des Salins (jusqu'au 12 février 2008)*, Uranie SAS, Opalodis SAS, SAS des Grands Crus (jusqu'au 12 février 2008)*, Onagan Promotion SAS (jusqu'au 12 février 2008)*, SAS de Saint Sulpice (jusqu'au 12 février 2008)* et SAS Cathédrale (jusqu'au 12 février 2008)*;
- Représentant permanent de la société Mercialys, Présidente des sociétés Méry 2 SAS et Mercialys Gestion SAS ;
- Représentant permanent de Plouescadis, gérante de Pays Chaunois SCCV, Chantecouriol SNC (SCCV jusqu'au 20 février 2009), Chafar 2, SNC de Périaz, Chouans SCCV, Alcudia Firminy SCCV, Dentelle SNC (SCCV jusqu'au 20 février 2009), SCI Immoleard, Les Grandes Chaumes SCCV, Géante Périaz SNC (SCCV jusqu'au 20 février 2009), Alcudia Nîmes SCCV, Alcudia Basso Combo SCCV, Seconde Périaz SCCV, Alcudia Salon SCCV, SCI Zac du Roubaud Saint Jean, Alcudia Clermont-Ferrand SCCV, Agout SNC (SCCV jusqu'au 20 février 2009), Vendolonne SNC, Canerousse SNC, Alcudia Fenouillet SCCV, Plaine de Lamolle SCCV, Alcudia Marseille Sainte Anne SCCV, SCI Chatam, Alcudia Salvaza SCCV, SCCV du Chapeau Rouge, Alcudia Fréjus SCCV, Alcudia Villenave d'Ornon, Clovis SCCV, SCCV de Cavernes, Alcudia Torcy SNC (SCCV jusqu'au 20 février 2009), Alcudia Lannion SCCV, Bobsleigh SCCV, Alcudia Chalon SCCV, Alcudia Arbent SCCV, Alcudia Annemasse SCCV, Alcudia Boe SCCV, Alcudia Lons Le Saunier SCCV, Alcudia Montélimar SCCV, Alcudia Amilly SCCV, Alcudia Davezieux SCCV, Alcudia Cubzac SCCV, Soderip Promotion SNC et Alcudia Loubet SCCV;
- Représentant permanent de Plouescadis, Présidente des sociétés SAS du Canal du Midi (ex MLD1), SAS de Malaz, SAS de la Moitié, SAS du Champ Savoyard, SAS de la Grande Colline, SAS de Saint Sulpice, SAS Cathédrale, Onagan Promotion, SAS des Grands Crus, SAS des Salins, IGC Promotion, Alcudia Promotion;
- Représentant permanent de la SAS de la Grande Colline, co-gérant de la SCI PDP ;
- Principal Director de la société Servicios Cativen ;
- Director de la société Big C;
- Director des sociétés Dtc Finance BV, Dtc Development 1, Dtc Development 2 et Dtc Development 3.

Hors du groupe Casino

- Membre du conseil de surveillance de la société Editions Lefebvre Sarrut ;
- Administrateur de la société Viveo Group ;
- Mandataire au sein de Viveo EURL;
- Administrateur de Santoline SAS;

- Représentant permanent de la SCI Proximmo, administrateur de la société AEW Immocommercial, société de placement à prépondérance immobilière capital variable et à conseil d'administration.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Casino

- Director des sociétés Geant International BV, Geant Fonciere BV, Bergsaar BV et Coboop BV.

Hors du groupe Casino

- Director de la société Far Eastern Geant Co Ltd.

Société MESSIDOR SNC Société en nom collectif au capital de 7.500 € Siège social : 1, Esplanade de France -42000 Saint Etienne 351 601 745 R.C.S SAINT ETIENNE

Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2008 : 1

Autres mandats et fonctions exercés en 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009

- administrateur des sociétés Alco Distribution, Allode, Boidis, Codim 2, Distridyn, Floreal, Fox, Herna, Issoire Distribution, Jeanick, Keran, Meymacienne de Supermarché, Minahouet, Ségisor, Viver,
- Gérant associé de la société Germinal SNC.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions cidessus)

- -Administrateur des sociétés Cuersup, Lannilis Distribution, Plouescadis, Smilodon,
- membre du conseil de surveillance de Surveillance de Cdiscount (du 21 mars 2008 au 29 septembre 2008).

Représentant permanent de la société MESSIDOR SNC au Conseil d'administration

Monsieur Yves Desjacques, né le 23 décembre 1967, 42 ans

Directeur des Ressources Humaines du Groupe Casino

Biographie

Titulaire d'une maîtrise en droit public (Paris II, 1990), d'un DEA Droit du travail et Relations sociales (Paris II, 1991) ainsi que d'un DESS Ressources Humaines – C.I.F.F.O.P. (Paris II, 1992), Monsieur Yves Desjacques débute sa carrière, en juin 1992, au sein de Commercial Union Assurances en qualité de chargé de missions Ressources Humaines. Il rejoint le groupe Generali Assurances en 1994 où il occupe successivement les fonctions de responsable des Ressources Humaines de La France Assurances (1994-1997), de Directeur de Generali Ressources Humaines (1997-2001) et de Directeur des Ressources Humaines des « Structures Communes du Groupe » (1998-2001). Depuis octobre 2001, il occupait les fonctions de Directeur Général Délégué Ressources Humaines, membre du Comité de Direction Générale, du Groupe Védior France. Il est également membre du Comité d'évaluation du contrat de progrès Etat/AFPA 2006-2008, Président du Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation. En octobre 2007, il intègre le groupe Casino en qualité de Directeur des Ressources Humaines Groupe, Membre du Comité exécutif.

Autres mandats et fonctions exercés en 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009

Au sein du groupe Casino

- Directeur des Ressources Humaines du Groupe Casino, membre du Comité exécutif;
- Administrateur de l'association Loi 1901 Les Ecoles du Soleil ;
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon, gérante de Campus Casino SNC;
- Représentant permanent de la société Messidor SNC au Conseil d'administration de la société International Textiles Associés.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors du groupe Casino

- Directeur général délégué Ressources Humaines, membre du Comité de Direction Générale du Groupe VEDIOR France;
- Président de la société Advancers Executive ;
- Président de l'Institut Vedior pour la diversité et l'égalité des chances ;
- Président de F.A.C. (Formation, Assistance, Conseil);
- Administrateur de Cap Secur Conseil;
- Président de Vedior Accompagnement et Reclassement ;
- Administrateur de la Société Select TT (travail temporaire);
- Administrateur de la société Vedior Front RH;
- Administrateur de la société RCL Emploi ;
- Administrateur de l'IREPS, de l'ARRCO et de l'AGIRC ;
- Membre du comité d'évaluation du contrat de progrès Etat/AFPA 2006-2008 ;
- Président du Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation ;
- Membre du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances.

Société GERMINAL SNC Société en nom collectif au capital de 7.500 € Siège social : 1, Esplanade de France -42000 Saint Etienne 352 710 586 R.C.S SAINT ETIENNE

Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2008 : 1

Autres mandats et fonctions exercés en 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009

- administrateur des sociétés Alco Distribution, Allode, Boidis, Cafige, Cdiscount, Figeac, Floreal, Fox, Herna, Issoire Distribution, Jeanick, Keran, Meymacienne de Supermarché, Minahouet, Orgecourt, **Pro Distribution, Sodigestion**, Sofigep, Viver,
- Président de la société Theiadis SAS.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus

-administrateur des sociétés Cuersup, Lannilis Distribution, Patounor, Plouescadis, Segisor et Smilodon.

Représentant permanent de la société GERMINAL SNC au Conseil d'administration Monsieur Hervé Daudin, né le 12 mai 1967, 42 ans

Directeur des marchandises et Flux du groupe Casino

Autres mandats et fonctions exercés en 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009

- Président du conseil c'administration de la société Cdiscount,
- Directeur général, membre du Directoire de la société Distribution Casino France,
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon, société président des sociétés Easydis, Casino Informatique Technology, EMC Distribution,
- Représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon, société Gérant de la société Comacas,
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France, société administrateur de la société Sofigep.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Easydis, Casino Informatique Technology,
- Président du conseil de surveillance de Cdiscount,
- Administrateur de la société Sofigep,
- Gérant non associé de la société Comacas

Société Casino, Guichard-Perrachon, administrateur

Société anonyme au capital de 171.908.749,80 euros

Siège social : 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Etienne

N° d'identification : 554 501 171 RCS Saint-Etienne

Date de nomination : 10 juillet 2008

Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle 2014

Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2008 : 990.845

Autres mandats et fonctions exercés en 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009

Au sein du groupe Casino

- Présidente des sociétés Casino Entreprise, Casino Services, Clerodon, Lannilis Distribution, Casino Information Technology, Casino International, E.M.C. Distribution, Easydis, IGC Promotion (jusqu'au 31 mars 2008), Ksilicium, l'Immobilière Groupe Casino, Patanoc, SCAF, Sodemad, Théiadis (jusqu'au 11 février 2008);
- Gérante associée de Comacas, Casino Développement SNC, de Campus Casino SNC, Messidor SNC, Samoth, Thor SNC et Zinoka;
- Administrateur des sociétés International Textiles Associés, Monoprix, Banque du Groupe Casino, Codim 2, Proxipierre et Ségisor ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Geimex.

Hors Groupe Casino

- Administrateur de la société Loire Tele SAEML

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Casino

- Présidente de la société Casino Restauration et Capédis ;
- Administrateur des sociétés Smilodon, Sémalp, Soco Delgrand et Casino International;
- Gérante des sociétés SCI ZAC du Roubaud Saint-Jean, SCI Bourg-en-Bresse Kennedy et SCI Toulon Bon Rencontre.

Représentée par Monsieur Michel Favre jusqu'au 31 mars 2009 (date à laquelle Monsieur FAVRE a quitté sa fonction)

Directeur Administratif et Financier du Groupe Casino.

Né le 22 novembre 1958, 51 ans

Biographie

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (1982), Monsieur Michel Favre a débuté sa carrière au Crédit Industriel et Commercial puis aux Banques Populaires. Il a occupé, entre 1986 et 2001, les fonctions de Directeur Financier puis de Directeur Général de différentes divisions et branches du groupe Valéo. Il a rejoint ensuite le groupe Altadis en qualité de Directeur Financier Groupe, membre du Comité de Direction jusqu'en septembre 2006, date à laquelle il est engagé en qualité de Directeur Administratif et Financier du Groupe Casino, membre du Comité Exécutif.

Autres mandats et fonctions exercés en 2008 jusqu'au 31 mars 2009

Au sein du groupe Casino

- Directeur Administratif et Financier et membre du Comité Exécutif du groupe Casino ;
- Président du Conseil d'Administration et administrateur de la Banque du Groupe Casino ;
- Président de la société Casino Restauration SAS;
- Président de la société Restauration Collective Casino (R2C) SAS ;
- Administrateur de l'association loi 1901 Les Ecoles du Soleil ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon, administrateur de la société International Textiles Associés ;
- Director de la société CBD (Brésil).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors du groupe Casino

- Directeur Administratif et Financier, membre du Comité de Direction du groupe Altadis.

Monsieur Philippe ALARCON, né le 22 mars 1958, 51 ans Directeur général

Date de nomination : 28 août 2008

Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle 2014 Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2008 : néant

Biographie

Diplômé en comptabilité, Monsieur Philippe ALARCON intègre le groupe Casino en 1983 ou il occupe différentes fonctions comptables, financières et de contrôle de gestion. En 1985, il devient directeur financier de la société SABIM, pôle industrielle du groupe dédiée à la viande. Il participe ensuite à l'intégration des groupes La Ruche Méridionale et Rallye au sein de Casino, puis devient successivement Directeur administratif et financier des réseaux Supermarché et Restauration.

De 1998 à 2005, il est directeur administratif et financier des activités retail et immobilière du groupe en Pologne. Depuis 2005, il assume la direction générale d'une partie des activités du groupe Casino en France tout en conservant la direction de la société Mayland, filiale de promotion immobilière en Pologne.

Autres mandats et fonctions exercés en 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009

Au sein du groupe Casino

- administrateur de la société Plouescadis,
- représentant permanent de la société L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO, administrateur des sociétés PROXIPIERRE, AEW IMMOCOMMERCIAL.
- représentant permanent de la société L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO, gérant des sociétés SCI DES MARRONNIERS, SCI IMMOBILIERE DE FRESNES, SCI COGIBRI 1,
- - représentant permanent de la société L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO, président des sociétés CASINBAND et IGC SERVICES.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés CASIBAND et IGC SERVICES,
- Administrateur de la société FOREZIENNE DE RESTAURTION
- Gérant non associé des sociétés SCI IMMOBILIERE DE FRESNES et COGIBRI 1.
- -Directeur Général délégué de la société L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO,
- Co-gérant de la société SCI OPERA
- Membre du comité stratégique de la société POMMERIN.

2. Direction générale

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été dissociées par le Conseil d'administration du 10 juillet 2008. Le directeur général est nommé pour 3 ans. Monsieur Jacques EHRMANN assure la fonction de Président du conseil d'administration. Monsieur Alexandre de PALMAS a assuré la fonction de Directeur général du 10 juillet 2008 au 28 août 2008. Monsieur Philippe ALARCON a été désigné en qualité de nouveau directeur général par le conseil d'administration en date du 28 août 2008 en remplacement de Monsieur De PALMAS, démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 9 juillet 2011.

Le Directeur Général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de Commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société à l'égard des tiers.

3 – Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Depuis le 10 juillet 2008, date à laquelle CASINO, GUICHARD PERRACHON a pris le contrôle de la société INTEXA, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général exercent leurs fonctions au sein de la société INTEXA en leur qualité de collaborateurs du groupe Casino et ne perçoivent ni rémunération, ni avantages, ni jetons de présence de la société INTEXA.

Par ailleurs, le société ne contrôlant aucune société au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, en conséquence, aucune rémunération n'a été perçue à ce titre par les dirigeants et mandataires sociaux.

Toutefois, les dirigeants et mandataires sociaux de la société perçoivent des rémunérations et avantages de toute nature de la société Casino, Guichard-Perrachon, actionnaire majoritaire et de ses filiales ainsi qu'il est défini cidessous :

Tableau synthétique des rémunérations des dirigeants

(Rémunérations, options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en lien avec les mandats et ou fonctions par la société Casino, Guichard-Perrachon et les filiales qu'elle contrôle)

Jacques Ehrmann, Président du Conseil d'administration	Exercice 2008
- Rémunérations dues au titre de l'exercice(1)	718 558,00 €
 Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice(2) Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de 	238 683,70 €
l'exercice (3)	318 447,28 €
Total	1 275 688,98 €

⁽¹⁾ il s'agit des rémunérations attribuées et versées par la société Mercialys au titre du mandat de Président-Directeur général de M. Ehrmann et par la société Casino, Guichard-Perrachon en contrepartie de sa fonction de directeur des activités immobilières et expansion du groupe, salarié de Casino, Guichard-Perrachon.

(3)L'acquisition définitive par le bénéficiaire des actions gratuites est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation de critères de performance de l'entreprise. Les actions gratuites sont attribuées aux dirigeants par le conseil d'administration sur la base de recommandations des Comités des nominations et des rémunérations des sociétés concernées.

Philippe Alarcon, Directeur général	Exercice 2008
- Rémunérations dues au titre de l'exercice(1)	264.663,80
- Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice(2)	34.025,00
- Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (3)	126.585,00
Total	267.630,80

⁽¹⁾ Il s'agit des rémunérations attribuées par la société Casino, Guichard-Perrachon en contrepartie de la fonction de Directeur général délégué de l'Immobilière Groupe Casino de Monsieur Philippe ALarcon.

4 - Rémunération des autres mandataires sociaux

Les autres mandataires sociaux ont perçu au titre de différentes sociétés du groupe Casino des rémunérations et autres avantages sociaux, à savoir :

- des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et des Comités de la société Mercialys,
- ainsi que les rémunérations versées par la société Casino, Guichard-Perrachon en leur qualité de salarié du groupe Casino :

⁽²⁾Monsieur Ehrmann est bénéficiaire d'options de souscription, d'achat et d'actions gratuites des sociétés Mercialys et Casino, Guichard-Perrachon Les options de souscription sont attribués aux dirigeants par le conseil d'administration sur la base de recommandations des Comités des nominations et des rémunérations des sociétés concernées.

⁽²⁾Monsieur Alarcon est bénéficiaire d'options de souscription, d'achat et d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon Les options de souscription sont attribués aux dirigeants par le conseil d'administration sur la base de recommandations des Comités des nominations et des rémunérations des sociétés concernées.

⁽³⁾L'acquisition définitive par le bénéficiaire des actions gratuites est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation de critères de performance de l'entreprise. Les actions gratuites sont attribuées aux dirigeants par le conseil d'administration sur la base de recommandations des Comités des nominations et des rémunérations des sociétés concernées

	Jetons de présence et rémunérations versés			
		en 2008		
	Jetons	Autres rémunérations (1)		
	de présence			
Yves Desjacques	3 387	310 212		
Hervé Daudin	-	352.458,65		
Michel Favre *	13 900	639 209		

	Jetons de présence versés en 2009				
	Adminis	strateurs	Com	nités	
	Partie fixe	Partie variable	Partie fixe	Partie variable	
Yves Desjacques	2 500	3 571	2 000	3 000	
Hervé Daudin	-	-	-	-	
Michel Favre*	2 500	4 286	2 000	5 500	

^{*} Monsieur Michel FAVRE a quitté le groupe Casino le 31 mars 2009.

<u>5 – Opérations des dirigeants et des personnes liées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société</u>

Conformément aux dispositions de l'article 223-22 du règlement Général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants ou les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société au cours de l'exercice 2008.

5 – Commissaires aux comptes

La société INTEXA a deux co-commissaires aux comptes titulaires et suppléants :

Commissaires aux comptes titulaires :

- Ernst & Young Audit (Associé signataire : jean Luc DESPLAT depuis l'exercice 2008)
Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice cols le 31 décembre 2013
Date du premier mandat : AGOE du 10 juillet 2008

Ce commissaire aux comptes est aussi co-commissaire aux comptes titulaire de la société contrôlant INTEXA.

- Cabinet Gaillard Neyret & Associés (Associé signataire : Isabelle BONNET depuis l'exercice 2007) Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Date du premier mandat : AGO du 24 mai 2004

Commissaires aux comptes suppléants

Auditex (suppléant d'Ernst & Young Audit)

Fin de mandat : Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice cols le 31

décembre 2013

Date du premier mandat : AGOE du 10 juillet 2008

Monsieur Stéphane VALANTIN (suppléant du cabinet Gaillard Neyret & Associés)

Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Date du premier mandat : AGO du 21 juin 2007

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

Exercices couverts (a): 31/12/2008 et 31/12/2007

	Ernst & Young Audit			Cabi	net Gaillard Ne	eyret & Assoc	eiés	
	Montant (HT)		%	Mo	ontant (H)	Γ)	%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(b)		-	100 %	-	1.400,00	15.136,40		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaires aux comptes (c)		-						
Sous-total	12.000,00		100 %	1.	400,00	15.136,40		
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(d)	náant	-						
Sous-total	Néant							
Total	12.000,00		100 %	1	.400,00	15.136,40		100 %

(a) Concernant la période considérée, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises

en charge au compte de résultat.

- (b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des Commissaires aux comptes, auxquels ceux-ci ont recours dans le cadre de la certification des comptes.
- (c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
 par les Commissaires aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du Code de déontologie,
 par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du Code de déontologie.
- (d) Il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

TABLEAU RESULT AT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Natures et rubriques	2008	2007	2006	2005	2004
Situation financière en fin d'exercice (en euros)					
Capital social	1 619 200	1 619 200	1 619 200	1 619 200	1 619 200
Nbre d'actions émises	1 012 000	1 012 000	1 012 000	1 012 000	1 012 000
Résultat global des opérations effectives (en euros)					
Chiffre d'affaires HT	739 581	2 531 477	4 529 214	9 140 713	13 482 381
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	1 805 698	-685 212	-541 460	-1 288 595	-1 126 985
Impôt sur les bénéfices	0	15 000	22 500	-101 847	-453 982
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	1 642 925	-783 297	-1 128 082	-1 932 427	-873 240
Dividendes versés	0	0	0	0	0
Résultat par action (en €uro)					
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	2	-1	-1	-1	0
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	2	-1	-1	-2	0
Personnel					
Effectif moyen des salariés de l'exercice	15	15	13	47	65
Montant de la masse salariale	149 231	487 046	802 953	1 385 838	1 748 615
Cotisations sociales et avantages sociaux	62 383	201 418	331 507	513 071	636 198

RAPPORT DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du conseil d'administration et de la direction générale ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2008, a été approuvé par le Conseil d'administration et mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L.225-235 du Code de Commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEILS D'ADMINSITRATION

I - Code de gouvernement d'entreprise

Dans la continuité de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la société, le Conseil d'administration en date du 15 décembre a décidé d'adhérer aux nouvelles recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

II - Conseil d'Administration

1. Composition du Conseil d'Administration

La composition du conseil d'administration est présentée dans la partie « gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion.

Votre conseil d'administration est composé depuis le 10 juillet 2008 de 5 dirigeants et de responsables du groupe Casino compte tenu de la situation de contrôle de la société par la société CASINO, GUICARD-PERRACHON à hauteur de plus de 97 % du capital et de son activité « en sommeil » depuis le 10 juillet 2008.

Par ailleurs, la société INTEXA appartient au groupe Casino qui veille à la bonne application de la gouvernance d'entreprise et en particulier du code de gouvernement d'entreprise par ses filiales cotées opérationnelles.

2. Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi et les statuts de la société.

☐ Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration

Les fonctions précédemment unifiées de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été dissociées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 juillet 2008 : Monsieur Jacques EHRMANN assure la fonction de Président du Conseil d'administration. Monsieur Alexandre de Palmas a assuré la fonction de Directeur général du 10 juillet 2008 au 28 août 2008 puis Monsieur Philippe ALARCON a été désigné par le Conseil d'administration du 28 août 2008 en qualité de nouveau directeur général en remplacement de son

prédécesseur démissionnaire. Le directeur général est nommé pour 3 ans

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont définis par la loi et les statuts de la société ainsi que par le règlement intérieur de la société qui permet la participation des administrateurs aux séances du Conseil par visioconférence et tout autre moyen de télécommunication.

Aucun comité n'a été mis en place au sein du conseil.

☐ Attributions et missions du Conseil d'administration et de son Président

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société; il arrête les documents prévisionnels de gestion. Il fixe le cas échéant les rémunérations des dirigeants.

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

A cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de Commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société à l'égard des tiers.

☐ Activité du Conseil d'administration

En 2008, le Conseil d'administration s'est réuni 14 fois.

- le 28 février 2008 : le conseil d'administration a analysé le projet de cession à un tiers du contrôle de la société représentant 90,30 % du capital social et des droits de vote, sous réserve de conditions suspensives préalables,
- le 25 mars 2008 : il a autorisé l'acquisition par la société de la totalité des parts sociales de la SARL MB2.
- le 27 mars 2008, il a autorisé la vente par FINANMUR à la société des locaux de Mably et la cession par la société au profit de MB2 desdits locaux immobiliers.
- Le 11 avril 2008, il s'est prononcé sur l'octroi d'un crédit vendeur à la société MB2 et sur le nantissement des 500 parts sociales de la société MB2, la cession des parts sociales MB2 et a examiné l'opération d'apport partiel d'une branche complète d'activité à la société INTEXALIA;
- Le 18 avril 2008 : il a autorisé la signature d'un bail précaire de 2 ans avec la société MB2E portant sur l'ensemble immobilier de Mably, rue Thimonier,
- Le 23 avril 2008: il a arrêté les comptes de l'exercice 2007, ainsi que les documents de gestion prévisionnels;
- Le 23 mai 2008 : il a arrêté les comptes intermédiaires pour la période 1^{er} janvier au 30 avril 2008 ;
- Le 18 juin 2008 :il autorise son Président à conclure un contrat de cession de la participation qu'INTEXA serait amené à détenir dans le capital de la société INTEXALIA par suite de la réalisation de l'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions;
- Le 24 juin 2008 : il fixe l'ordre du jour de l'AGOE à tenir le 10 juillet 2008,
- Le 30 juin 2008 : il renouvelle le mandat de Monsieur BROYER en qualité de président -Directeur

- général,
- Le 10 juillet 2008: il constate la réalisation définitive de l'apport partiel d'une branche complète d'activité à INTEXALIA avec effet juridique au 1^{er} mai 2008,
- Le 10 juillet 2008 : Démission et cooptation de nouveaux administrateurs Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de Directeur général.
- Le 28 août 2008 : présentation des comptes au 30 juin 2008 et de l'activité semestrielle de la société ; démission du Directeur général et nomination de Monsieur Philippe ALARCON en qualité de nouveau directeur général ; Adoption d'un règlement intérieur pour le tenue des réunions par visoconférence ;
- Le 15 décembre 2008 : le conseil se prononce sur les recommandations de l'AFEP/MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants.

☐ Comités techniques

Le Conseil d'administration n'est assisté d'aucun comité technique.

☐ Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Depuis le 10 juillet 2008, date à laquelle la CASINO, GUICHARD PERRACHON détient plus de 90 % du capital de la société, le président du conseil d'administration et le Directeur général exercent leurs fonctions au sein de la société INTEXA en leur qualité de collaborateurs du groupe Casino et ne perçoivent ni rémunération, ni avantages, ni jetons de présence de la société INTEXA.

Ils sont toutefois attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon, ou des sociétés qu'elle contrôle.

☐ Informations des membres du Conseil d'administration

Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

A ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration, sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil.

Informations privilégiés

En application des dispositions visées par les articles L.621-18-4 du Code monétaire et financier et les articles 223-27 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers – AMF et résultant de la directive européenne « Abus de marché » en matière d'obligations d'abstention visant les informations privilégiés, les administrateurs ont été inscrits sur la liste des initiés permanents établie par la société.

La société a informé, conformément à l'article 223-30 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers – AMF, les personnes concernées de leur inscription sur la liste, des règles applicables à la détention, à la communication et à l'exploitation d'une information privilégiée et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 7.0 et suivants des statuts de la Société.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital de la Société est indiquée dans le rapport de gestion.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont précisées aux articles 3.0.1, 3.0.2, 3.0.4 c) et 7.0.1. des statuts.

Les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits dans les statuts.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La société INTEXA, filiale détenue majoritairement par le Groupe CASINO depuis juillet 2008, externalise ses services administratifs, juridiques, financiers et informatiques auprès du Groupe CASINO depuis sa prise de contrôle. Le dispositif de contrôle interne applicable à INTEXA est donc, depuis cette date, le dispositif de contrôle interne du Groupe CASINO, piloté pour ce qui la concerne, par la société INTEXA. Il s'inspire du cadre de référence du contrôle interne de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), lequel s'appuie, entre autres référentiels, sur le cadre de référence du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) notamment au niveau des composantes du dispositif de Contrôle Interne.

Les diligences ayant sous-tendu la rédaction du présent rapport ont consisté à des entretiens, et travaux de recensement du contrôle interne auprès des services du Groupe CASINO concernés par la gestion d'INTEXA. D'autre part, le présent rapport et la nature des travaux qui lui sont sous-jacents ont été présentés à la Direction Générale d'INTEXA, et, conformément à la loi DDAC du 3 juillet 2008, au Conseil d'Administration d'INTEXA qui l'a approuvé.

1 - INTRODUCTION

1.1- Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est, au sein d'INTEXA, un dispositif, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la société, lui permettant, d'une façon générale, de contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, mais également de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la société, qui pourraient empêcher l'atteinte des objectifs que le Groupe s'est fixés.

Il vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- le bon fonctionnement des processus notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

L'objectif d'assurer l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale n'est pas applicable à la société INTEXA dans la mesure où, la société n'ayant pas eu d'activité en 2008, aucun objectif n'a été fixé par la Direction Générale.

1.2- Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence du contrôle interne de l'AMF, le contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qui peuvent résulter de nombreux facteurs endogènes et exogènes.

2 - COMPOSANTES DU CONTROLE INTERNE DE LA SOCIETE INTEXA

2.1- Préalables au contrôle interne

Comme le rappelle le cadre de référence du contrôle interne de l'AMF, le contrôle interne est d'autant plus pertinent qu'il est fondé sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs. Le Groupe CASINO s'efforce de diffuser des valeurs d'éthique et d'intégrité au sein de son organisation.

2.2- Organisation

2.2.1- Les acteurs du contrôle interne

Les collaborateurs, l'encadrement et les responsables opérationnels du Groupe CASINO impliqués dans les activités sous-traitées pour le compte d'INTEXA ont pour mission de faire fonctionner le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui leur ont été assignés.

La Direction Générale d'INTEXA, a la charge de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif de contrôle interne afin qu'il soit le mieux adapté à la situation et à l'activité de la société.

Le Conseil d'Administration d'INTEXA est informé des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne par la Direction Générale d'INTEXA. Il peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

2.2.2- Responsabilités et pouvoirs

Sous l'impulsion de la Direction des Ressources Humaines du Groupe CASINO, chaque société prestataire de services pour la société INTEXA a pour responsabilité d'organiser sa structure, ses fonctions et activités afin que la séparation des fonctions soit respectée.

2.2.3- Systèmes d'information

La société INTEXA sous-traite ses activités informatiques auprès de sociétés du Groupe CASINO, lesquelles s'appuient sur des standards et référentiels de la profession informatique (COBIT V4, ITIL V3, ISO 27000) visant à assurer que les systèmes d'information soient adaptés aux objectifs actuels de l'organisation et conçus de façon à pouvoir supporter ses objectifs futurs, et notamment répondre à des problématiques telles que la sécurité physique et logique des systèmes en place, la conservation des informations stockées, la continuité d'exploitation au travers de procédures de secours et la documentation des processus d'analyse, de programmation et d'exécution des traitements.

2.2.4- Procédures et modes opératoires, contenus et modes de diffusion

Il existe des procédures de contrôle interne dans le Groupe pour les processus significatifs de l'entreprise, applicables aux sociétés prestataires de services pour INTEXA. Elles décrivent l'objectif de ces processus, les services et activités concernés, les grands principes à suivre. Ces procédures sont diffusées sur le site Intranet du Groupe CASINO.

2.3- Diffusion interne d'informations

L'encadrement des sociétés du Groupe CASINO prestataires de services pour INTEXA, est en charge du choix et de l'évaluation de la pertinence des informations relatives à INTEXA destinées à être diffusées auprès des divers interlocuteurs concernés. Il doit faire circuler toute information utile aux collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions et à la hiérarchie les informations utiles à la prise de décision.

Les canaux de communication interne du Groupe CASINO ont pour objectif de faire circuler l'information relative à INTEXA de manière efficace, dans des délais permettant une réaction appropriée de la part des acteurs concernés.

2.4- Recensement, analyse et gestion des risques

Les aspects relatifs à la gestion des risques de l'entité sont traités dans la partie 3.2.1 du présent rapport.

2.5- Activités de contrôle

2.5.1- Conformité aux lois et règlements

La société INTEXA s'appuie sur la Direction Juridique du Groupe CASINO pour assurer ses affaires juridiques.

Organisation

Le Directeur Juridique du Groupe CASINO, rattaché à sa Direction Générale, supervise des juristes, dont le périmètre d'intervention couvre les activités de la société INTEXA.

Le Droit fiscal fait l'objet d'un traitement particulier, assuré par la Direction Administrative et Financière du Groupe Casino.

La Direction Juridique du Groupe CASINO a mis en place un cadre destiné à assurer la conformité des activités de la société INTEXA.

Connaissance des règles applicables

La veille juridique est assurée pour INTEXA par les juristes de la Direction Juridique du Groupe CASINO qui peuvent se faire assister, le cas échant, par des cabinets externes.

Transcription et transmission des règles

Les juristes ont pour mission de transcrire les règles juridiques applicables à la société INTEXA et les modifications qui leur sont apportées, dans des procédures ou notes d'informations transmises aux responsables et opérationnels en vue de s'assurer que les obligations légales et réglementaires sont bien prises en compte.

Contrôle de la conformité des activités aux règles

La Direction Juridique du Groupe CASINO a en charge le suivi de la société INTEXA en vue de s'assurer de la conformité de la vie sociétale aux lois et règlements en vigueur.

2.5.2- Bon fonctionnement des processus internes notamment concourant à la sauvegarde des actifs

La société INTEXA s'appuie sur la Direction de la Gestion Financière du Groupe CASINO pour assurer la gestion de sa trésorerie conformément aux procédures en vigueur dans cette direction.

2.6- Surveillance

La supervision du contrôle interne est réalisée sous l'impulsion de la Direction Générale d'INTEXA, qui se tient informée des dysfonctionnements du dispositif de contrôle interne, de son adéquation aux activités, afin de pouvoir engager, le cas échéant, les actions correctives nécessaires.

L'encadrement des sociétés du Groupe CASINO, prestataires de services pour le compte d'INTEXA, joue également au quotidien, un rôle de surveillance permanente.

Dans l'exercice de leur fonction, les Commissaires aux comptes sont également appelés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne applicables à INTEXA et, depuis 2008, à attester l'établissement du rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, conformément à la loi DDAC, transposition en droit français de la directive 2006/46/CE du 14 juin 2006. En conséquence, le présent rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques a fait l'objet d'une relecture en vue de permettre les observations de l'Audit Externe.

3 – LE CONTROLE INTERNE RELATIF A L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE PUBLIEE

La société INTEXA s'appuie sur la Direction Administrative et Financière du Groupe CASINO pour assurer la production de ses informations comptables et financières.

Le contrôle interne comptable et financier mis en place par la Direction Administrative et Financière du Groupe CASINO vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

3.1- Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Les aspects relatifs au rôle de la Direction Générale et au rôle du Conseil d'Administration, dans le processus de pilotage de l'organisation comptable et financière, ont été traités dans la partie 2.2.1 du présent rapport.

3.1.1- Organisation générale

La Direction Comptabilité – Gestion du Groupe CASINO prend en charge l'élaboration de l'information comptable et financière publiée pour le compte d'INTEXA.

Le Conseil d'Administration procède à un examen des comptes annuels et semestriels afin de s'assurer du bon déroulement de la clôture des comptes ainsi que de la pertinence des principales options comptables retenues.

3.1.2- Application et maîtrise des règles comptables

Le dispositif mis en place vise à assurer que les normes appliquées correspondent à la réglementation en vigueur et qu'elles sont accessibles par toutes les personnes impliquées dans le processus d'élaboration des données comptables et financières.

Une veille réglementaire est assurée pour permettre d'appréhender et d'anticiper les évolutions de la doctrine comptable et de la fiscalité pouvant impacter les normes comptables de la société, afin d'assurer à l'ensemble des données publiées, la fiabilité requise.

3.1.3- Outils

Les aspects relatifs aux systèmes d'information ont été traités dans la partie 2.2.4 du présent rapport.

3.2- Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée

3.2.1- Identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée

La Direction Générale d'INTEXA a la responsabilité d'assurer l'identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée, au travers du pilotage des activités sous-traitées, afin de mettre en œuvre la séparation des tâches, mais également de positionner des activités de contrôle adaptées au niveau de risque.

- 3.2.2- Activités de contrôle visant à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable publiée
 - Processus d'élaboration et de consolidation des informations financières

Les processus de production comptable et d'arrêté des comptes sont organisés en vue d'assurer la qualité de l'information comptable et financière publiée. A ce titre, des contrôles sont réalisés pour garantir l'information contenue dans les états financiers.

Le système garantit la cohérence des données grâce à des contrôles automatiques en fonction du plan de comptes et de règles définies.

Conformément aux dispositions légales, la société INTEXA dispose d'un collège de deux Commissaires aux comptes. Dans le cadre de leur mission, ils s'assurent que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoniale en fin d'exercice.

Processus de gestion de l'information financière externe

La Direction Juridique du Groupe CASINO veille au respect des lois et règlements concernant la publication des informations comptables et financières relatives à INTEXA, ainsi que des recommandations de l'AMF.

CABINET GAILLARD NEYRET & ASSOCIES

10, avenue de Lyon B.P. 84

42302 Roanne Cedex

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Part-Dieu
129, rue Servient
69326 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie
régionale de Lyon

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie
régionale de Versailles

International Textiles Associés Intexa

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Intexa

Aux Actionnaires.

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Intexa et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Roanne et Lyon, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes
CABINET GAILLARD NEYRET & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres

Isabelle Bonnet

Jean-Luc Desplat

ETATS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT

en euros	notes	2008	2007
Chiffre d'Affaires, hors taxes	1	739 580,85	2 531 476,65
Production stockée		-312 252,89	-223 426,00
Frais de personnel	2	-211 613,44	-688 464,35
Autres produits et charges d'exploitation	3	-840 832,02	-2 631 898,75
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4	46 111,44	-100 197,92
Résultat d'exploitation		-579 006,06	-1 112 510,37
Résultat financier	5	-19 747,41	-28 054,14
Résultat courant avant impôts et participation		-598 753,47	-1 140 564,51
Participation des salariés		0,00	0,00
Impôts	6	0,00	-15 000,00
Résultat courant après impôts et participation		-598 753,47	-1 155 564,51
Résultat exceptionnel	7	2 241 678,52	372 267,32
Résultat net		1 642 925,05	-783 297,19

BILAN ACTIF

en euros	notes	2008	2007
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		0,00	62 448,60
Amortissements et Dépréciations			-18 637,56
·	-	0,00	43 811,04
Immobilisations corporelles		0,00	324 237,07
Amortissements et Dépréciations		0,00	-250 178,90
	-	0,00	74 058,17
Immobilisations financières (a)		0,00	1 312,93
Dépréciations	-	0,00	1 312,93
Total de l'actif immobilisé		0,00	119 182,14
Actif circulant			
Stocks		0,00	751 552,25
Créances clients et autres débiteurs (b)	8	2 048 679,68	480 538,70
Disponibilités		18 281,08	649 734,19
Total de l'actif circulant		2 066 960,76	1 881 825,14
Comptes de régularisations et assimilés (b)		0,00	77 673,91
TOTAL DE L'ACTIF		2 066 960,76	2 078 681,19
(a) dont prêts à moins d'un an		0,00	0,00
(b) dont à plus d'un an		0,00	0,00

BILAN PASSIF

Capitaux propres	9	2 044 043,57	401 118,52
Provisions		0,00	0,00
Dettes financières		0,00	1 348 770,12
Dettes fournisseurs	10	14 352,00	223 365,88
Dettes fiscales et sociales	10		76 432,28
Autres dettes	10	8 565,19	27 646,98
Dettes (a)		22 917,19	1 676 215,26
Comptes de régularisations et assimilés (a)			1 347,41
TOTAL DU PASSIF		2 066 960,76	2 078 681,19
(a) dont à moins d'un an		22 917,19	509 602,67
dont entre un et cinq ans		0,00	746 177,00
dont à plus de cinq ans		0,00	421 783,00

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I - Faits caractéristiques de l'exercice -

Au cours du premier semestre, la totalité du solde du passif du plan de sauvegarde a été remboursée. Le tribunal de commerce par jugement du 23 mai 2008 a ainsi :

- constaté que la société International Textiles Associés (ci-après "INTEXA") avait honoré toutes les dettes du plan de sauvegarde,
- mis fin à la mission du commissaire à l'exécution du plan,
- ordonné que les mentions relatives à la procédure de sauvegarde soient supprimées
- des diverses inscriptions au registre du tribunal de commerce et des sociétés.

Le 4 avril 2008, la société a procédé à la levée d'option par anticipation du contrat de crédit bail immobilier portant sur l'ensemble immobilier situé rue Barthélemy Thimonnier à Mably. Cet ensemble immobilier a été cédé le 23 arvil 2008 à la filiale la SARL MB2 pour un montant de 2.900.000 euros. Cette acquisition a été financé par un prêt bancaire d'un montant de 1.200.000 € et, pour le solde, par un crédit vendeur consenti par la INTEXA à MB2.

Parallèlement, INTEXA a réalisé au 1^{er} mai 2008 l'apport de la branche complète de son activité "textile", ainsi que l'ensemble des engagements liés à cette activité, à la filiale INTEXALIA. Cet apport a été définitivement réalisé suite à l'approbation par l'assemblée générale du 10 juillet 2008

Le 10 juillet 2008, Casino Guichard Perrachon a acquis, hors marché, auprès des actionnaires majoritaires, 914 349 actions de la Société représentant 90,35% du capital social. Concomitamment, la société INTEXA a cédé l'intégralité des titres de ses filiales INTEXALIA pour un montant de 371.587,50 € (après retraitement de la "provision" juridique de 50.000 € prise en compte dans le cadre de l'Apport) et MB2 pour un montant de 5.000 €, le crédit vendeur précité, consenti par la Société à MB 2 lors de l'acquisition de l'ensemble immobilier, ayant été remboursé par MB 2 de manière concomitante.

Une offre publique d'achat simplifiée réalisée au mois de septembre 2008 a permis à Casino Guichard Perrachon de porter sa participation à 97,91% du capital et 97,76% des droits de vote.

A la clôture de l'exercice 2008, INTEXA n'a ainsi plus d'activité, ni de personnel. Casino a cependant indiqué souhaiter le maintien des actions INTEXA aux négociations sur le marché Euronext Paris .

INTEXA n'établit pas de comptes consolidés au 31 Décembre 2008, la société n'ayant plus de filiale depuis le 10 Juillet 2008.

II - Règles et méthodes comptables -

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre, à l'exception des changements de méthode décrits ci-dessous :

A compter du 30 avril 2008, l'engagement retraite est comptabilisé au crédit du poste 153000 "provision engagement de retraite" en contrepartie du compte 687500 "dotations aux provisions exceptionnelles" pour un montant de 90.646 euros. Auparavant, cet engagement était simplement mentionné dans l'annexe comptable. Ce changement de méthode est lié au processus de filialisation de la branche complète d'activité.

A – Créances et Dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

B - Résultat courant :

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

C - Résultat exceptionnel :

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

III – COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

NOTE 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

en euros	2008	2007
Vente de marchandises	49 025,00	52 649,20
Production vendue de biens	674 916,12	2 466 417,88
Production vendue de services	15 639,73	12 409,57
Total	739 580,85	2 531 476,65

NOTE 2 - FRAIS DE PERSONNEL

en euros	2008	2007
Salaires et traitements	149 230,80	487 045,86
Charges sociales	62 382,64	201 418,49
Intéressement		
Total	211 613,44	688 464,35

A la clôture de l'exercice, INTEXA n'a plus de personnel.

NOTE 3 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

en euros	2008	2007
Achats matières premières	268 758,21	913 621,39
variation de stock	53 051,25	451 636,12
Autres achats et charges externes	470 392,30	1 212 000,64
Impôts, taxes et versements assimilés	47 829,52	144 251,91
Autres produits et charges	800,74	-89 611,31
Total	840 832,02	2 631 898,75

NOTE 4 - DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

en euros	2008	2007
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
sur immobilisations	-5 562,46	-54 392,33
sur actifs circulants	51 673,90	-45 805,59
Total	46 111,44	-100 197,92

NOTE 5 - RESULTAT FINANCIER

en euros	2008		2007	
intérêts et autres produits financiers	31 654,21	73 992	,27	
intérêts et autres charges financières	-51 401,62 -102 046,41		6,41	
Produits financiers nets	-19 7	47,41	-28 054,14	
Produits financiers de participation	0,	00	0,00	
Total	-19 7	47,41	-28 054,14	

Les produits financiers nets sont essentiellement composés de :

- pertes de changes pour 20 742 euros
- escomptes accordés pour 17 099 euros
- produits de placement pour 19 722 euros.

NOTE 6 - CHARGE D'IMPOT

en euros	2008	20	2007	
Résultat courant	-598 753,47	-1 140 564,51		
Participation des salariés	0,00	0,00		
Résultat exceptionnel	2 241 678,52	372 267,32		
Résultat avant impôts	1 642 92	5,05	-768 297,19	
Impôt sur le résultat courant (après participation)	0,00	-15 000,00		
Impôt sur le résultat exceptionnel	0,00			
Charge d'impôt	1	0,00	-15 000,00	
Résultat net	1 642 92	5,05	-783 297,19	

NOTE 7 - RESULTAT EXCEPTIONNEL NET D'IMPOTS

2008	2007	
2 475 745,05	355 154,52	
2 475 745,05	355 154,52	
-208 884,71	17 112,80	
-25 181,82	0,00	
-234 066,53	17 112,80	
0,00	0,00	
2 241 678,52	372 267,32	
	2 475 745,05 2 475 745,05 -208 884,71	

Le résultat de cession représente la vente de l'ensemble immobilier de Mably. Il ne reste donc plus d'immobilisations à la fin de l'exercice.

Les dotations de l'exercice sont constituées par, un litige prud'homal pour 80 000 euros, un litige fournisseur pour 38 239 euros et un engagement de retraite pour 90 646 euros.

Les passifs correspondant à ces dotations ont été entièrement transférés à la société Intexalia en date du 1^{er} mai 2008 et ne figurent donc plus dans les comptes d'Intexa au 31 décembre 2008.

NOTE 8 - CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Décomposition

en euros	2008	< 1 an	> 1 an	2007
Créances clients et comptes rattachés				453 103,04
Dépréciations				-32 490,44
Net	0,00	0,00	0,00	420 612,60
Autres créances d'exploitation Dépréciations	13 781,73			59 926,10
Net	13 781,73	13 781,73	0,00	59 926,10
Sociétés apparentées Dépréciations	2 034 897,95	2 034 897,95		
Net	2 034 897,95	2 034 897,95	0,00	0,00
Créances diverses				
Dépréciations				
Net	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances clients et autres				
débiteurs en net	2 048 679,68	2 048 679,68	0,00	480 538,70

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO GUICHARD PERRACHON SA vers les filiales des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

NOTE 9. CAPITAUX PROPRES

a. Ventilation avant et après répartition

en euros	2008	2007
Capital	1 619 200,00	1 619 200,00
Primes		
Réserve légale		
- avant répartition	108 422,80	108 422,80
- après répartition	108 422,80	108 422,80
Autres Réserves	1 458 115,13	1 458 115,13
Report à nouveau		
- avant répartition	-2 784 619,41	-2 001 322,22
- après répartition	-1 141 694,36	-2 784 619,41
Résultat de l'exercice		
- avant répartition	1 642 925,05	-783 297,19
- après répartition	0,00	0,00
Provisions règlementées	0,00	0,00
Capitaux propres		
- avant répartition	2 044 043,57	401 118,52
- après répartition	2 044 043,57	401 118,52

b. Evolution des capitaux propres

en euros	2008	2007
Au 1er janvier	401 118,52	1 184 415,71
Résultat de l'exercice	1 642 925,05	-783 297,19
Report à nouveau		0,00
Distribution au titre de N-1		0,00
Augmentation de capital, fusion, prime d'émission,		0,00
Provisions règlementées		0,00
Au 31 Décembre	2 044 043,57	401 118,52

Le Capital social est composé de 1 012 000 actions au nominal de $1.6\,$ €, détenu à 97.91% par Casino Guichard Perrachon.

NOTE 10 - DETTES

Le détail du poste « Dettes » est le suivant :

	2008	Degré d'exigibilité			2007
en euros	2008	< de 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	2007
Dettes sur immobilisations					
Dettes fournisseurs	14 352,00	14 352,00			223 365,88
Dettes fiscales et sociales					76 432,28
Sociétés apparentées	1 627,68	1 627,68			
Dettes diverses	6 937,51	6 937,51			27 646,98
Dettes	22 917,19	22 917,19	0,00	0,00	327 445,14

Le total des dettes diverses correspond à des factures payées par INTEXALIA pour le compte d'INTEXA. Le total des charges à payer inclus dans les postes du bilan s'élève à 14 352€.

NOTE 11 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre de la levée d'option par notre société du contrat de crédit bail immobilier suivant acte d'acquisition du 4 avril 2008, la société INTEXA est susceptible de rembourser à première demande à la société de crédit bail le reversement éventuel du solde des subventions imputées sur le prix de la levée d'option. Le risque est estimée à 50 % du solde des subventions imputé soit 73 876 €.

NOTE 12- CONSOLIDATION

Identité de la Société Consolidante

CASINO GUICHARD PERRACHON SA Société anonyme à Conseil d'Administration 1 Esplanade de France 42000 SAINT ETIENNE CEDEX 2

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

CABINET GAILLARD NEYRET & ASSOCIES

10, avenue de Lyon B.P. 84 42302 Roanne Cedex

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Part-Dieu 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

International Textiles Associés Intexa

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Intexa, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « I - Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe qui explique la filialisation, puis la cession de l'activité historique de votre société.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « I – Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe expose les opérations relatives à la vente de "l'activité textile" et de l'ensemble immobilier de votre société, objet de l'observation dans la première partie de ce rapport :

- Acquisition puis cession des actifs immobiliers à la société MB2.
- Apport de la branche d'activité textile à la société Intexalia.
- Cession de ces deux sociétés aux actionnaires historiques de votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons examiné la documentation disponible et le traitement comptable retenu pour traduire les opérations décrites ci-dessus et vérifié que les notes des états financiers en donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de
contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de
gestion.

Roanne et Lyon, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes
CABINET GAILLARD NEYRET & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres

Isabelle Bonnet Jean-Luc Desplat

Attestation du responsable du rapport financier annuel – exercice 2008

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Saint-Etienne le 30 avril 2009

Philippe ALARCON Directeur général